



**FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES SYNDICATS  
D'EXPLOITANTS AGRICOLES DU LOT**



**JEUNES AGRICULTEURS DU LOT**

Cahors, le 9 octobre 2018

N/Réf : PHM/DG/109

Objet : Sécheresse

demande report échéance TFPNB

**Madame DEFRESNE Marie-Virginie  
Administratrice des Finances Publiques Adjointe  
DDFIP du LOT  
Responsable du Pôle Métiers  
190 rue Wilson  
46009 CAHORS Cedex 9**

Madame,

Les conditions climatiques que nous connaissons depuis le mois de juin dernier ont des conséquences graves sur les exploitations d'élevage de notre département. En effet, les excès de chaleur de la fin du mois de juillet et l'absence de pluie significative -hormis des orages très localisés- pendant près de 100 jours ont provoqué deux impacts majeurs pour les éleveurs lotois. D'une part, les prairies sont détruites à une large échelle, ce qui oblige un investissement énorme de semis exceptionnel cet automne. Sachant que la ressource fourragère sera malgré tout insuffisante au printemps prochain, compte tenu des difficultés d'implantation à cette période de l'année.

D'autre part, les cheptels ovins, bovins et caprins sont -dans des situations très majoritaires sur le département- alimentés comme en période hivernale, depuis la fin du mois de juillet. Et ils devront l'être encore jusqu'au mois d'avril prochain, car il n'y aura plus de ressource disponible suffisante par le pâturage à la période où nous sommes.

Afin de présenter un état des lieux complet, il convient de mentionner également l'impact de la canicule et de la sécheresse sur certaines productions végétales. Citons en particulier les cultures de semences touchées par des chutes sévères de fécondation, constatées localement.

Nombre d'exploitations agricoles du département doivent faire face aux conséquences de ces aléas climatiques de l'été. Ce jour même, une mission d'enquête terrain est conduite par les services de la DDT du LOT avec la participation de la profession. Les constats seront présentés dans les prochaines semaines dans les commissions dédiées (Comité Départemental d'Expertise, Comité Agridiff). Un dossier de demande de reconnaissance de Calamité Agricole va être instruit, nous en avons fait la demande auprès de Monsieur le Préfet du LOT.

Les éleveurs doivent en ce moment même faire face à de lourdes charges (semences, achat de fourrages, carburants, etc...) pour tenter d'atténuer les effets de ces aléas climatiques. Aussi, leur situation de trésorerie se dégrade, parfois dangereusement.

.../...

C'est pourquoi nous vous demandons en premier recours de reporter la date échéance de la Taxe Foncière sur les Propriétés Non-Bâties fixée au 15 octobre prochain.

En position de repli nous vous demanderions la plus grande bienveillance vis-à-vis des retards de paiement que vous pourriez observer, et la suspension des pénalités de retard afférentes.

Nous nous tenons à votre disposition pour vous apporter toutes les informations détaillées sur cette question qui nous préoccupe.

Vous remerciant de l'attention particulière que vous accorderez à la situation des acteurs de l'agriculture du LOT.

Veillez croire, Madame, en l'assurance de nos salutations respectueuses.

-

Alain LAFRAGETTE,  
*Président de la FDSEA du Lot*



Lionel FOUCHE,  
*Président de Jeunes Agriculteurs du Lot*

